

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 11 (1926)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Administration, Adresses, Abonnements :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall

Rédaction :
Auguste Mounoud, pasteur, Palézieux (Vaud)

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen)

Convocation

pour la

XXIII^e Assemblée générale ordinaire

le lundi 19 avril 1926 à 9 h, 30 du matin au
CASINO DE MONTBENON à LAUSANNE

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Ouverture de la séance par le président,
- 2^o Election du bureau de l'assemblée;
- 3^o Présentation des comptes et rapport sur l'exercice 1925;
- 4^o Rapport du Conseil de surveillance;
- 5^o Approbation des comptes et répartition du bénéfice;
- 6^o Conférence par M. Blanc, secrétaire de la Chambre Vaudoise d'Agriculture, sur « le rôle des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen);
- 7^o Discussion générale et proposition individuelle.

St-Gall, le 18 mars 1926.

LE COMITE DE DIRECTION

La plupart des délégués arrivant à Lausanne le dimanche déjà, ddes excursions à travers la ville ont été prévues pour ce jour. Le soir, une modeste soirée de réception réunira les délégués au « Casino de Montbenon ».

Un dîner en commun aura également lieu immédiatement après l'assemblée générale.

Comme habituellement, il sera réservé un logement à MM. les délégués arrivant à Lausanne dans la journée du 18 avril. Les formulaires d'inscription pour la participation à l'assemblée sont à adresser au Bureau de l'Union, pour le 10 avril 1926, au plus tard.

Programme Général

pour les participants à la XXIII^e Assemblée générale
les 18 et 19 avril 1926 à Lausanne

DIMANCHE 18 AVRIL :

- A 14 heures 30 et 16 heures 30. — Rassemblement des délégués à l'entrée nord de la Gare Centrale, pour une excursion d'environ deux heures, à travers la ville.
- A 20 heures. — Soirée de réception avec productions diverses, musicales et littéraires, au « Casino de Montbenon » (à sept minutes de la Gare Centrale).

LUNDI 19 AVRIL :

- A 9 heures 30. — Assemblée générale de l'Union, au « Casino de Montbenon ».
- A 12 heures. — Banquet au « Casino de Montbenon ».

Pour l'Assemblée générale de 1926

Association Nationale, l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, à l'ambition de prouver à ses adhérents l'occasion de mieux connaître les diverses régions de leur patrie commune et d'en admirer les beautés variées. La grande majorité des Caisses Raiffeisen étant de langue allemande, il était naturel que les assemblées générales de leur Union soient convoquées en Suisse orientale. Mais l'idée de la coopération en matière de crédit faisant de rapides progrès en Suisse romande, les pouvoirs directeurs de l'Union, ne pouvaient que souscrire au vœu des Caisses de langue française, de pouvoir enfin recevoir chez elles, leurs sœurs d'outre-Sarine. Il y a quatre ans (en 1922), c'est à Fribourg, chef-lieu d'un canton bilingue que se tenaient nos assises annuelles; aujourd'hui, c'est Lausanne, la reine du Léman, embrassant du haut de ses collines ensoleillées un panorama magnifique, qui convie les délégués des Caisses Raiffeisen de la Suisse entière.

Le mouvement en faveur du crédit mutuel agricole a pris ces dernières années une extension particulièrement réjouissante dans le canton de Vaud et dans la partie romande des cantons du Valais, Fribourg et Berne. Genève possède aussi sa première Caisse Raiffeisen. Ces progrès réalisés en pays romand marchent de pair avec ceux qu'enregistre la Suisse allemande. Il suffit pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la marche générale de l'Union: en 1909, nous avions 14 Caisses de langue française et 89 de langue allemande. En 1911, la proportion était de 35 pour 119; au 31 décembre dernier, l'Union Suisse comptait 116 Caisses en Suisse romande et 256 en Suisse allemande.

Aussi nos Confédérés d'outre-Sarine viendront-ils nombreux sur les bords du Léman, témoigner aux Caisses romandes l'intérêt qu'ils leur portent et rendre un juste hommage au beau travail accompli. Les délégués romands du Valais, Fribourg et du Jura accourront pour les recevoir; les Vaudois se réjouissant de faire les honneurs de leur beau pays et, de l'extrême-frontière, Genève nous enverra sans doute aussi son délégué.

L'assemblée de Lausanne sera aussi une imposante manifestation, dont chacun doit bien saisir le sens. Notre présence aux journées du 18 et du 19 avril affirmera notre volonté de collaborer à notre œuvre commune en toute sincérité et en parfaite union d'idées et de vues. N'est-ce pas grâce à la solidarité puissante, à l'esprit d'entente et de collaboration entre les Caisses et l'Union que notre belle cause a fait de si rapides progrès?

Le canton de Vaud à qui échoit cette année l'honneur de recevoir les délégués de l'Union Raiffeisen, marche depuis longtemps, avec ses 38 Caisses, à la tête du mouvement en Suisse romande. C'est aussi sur son territoire, à Valeyres-sous-Rances, que M. le pasteur Rochat, fonda en 1906, la première Caisse Raiffeisen romande. Dirigée par des hommes compétents et dévoués, le mouvement ne tarda pas à prendre de l'envie, et les Caisses se multiplièrent rapidement. Le Groupe Vaudois réunit aujourd'hui plus de 3000 membres; le chiffre du bilan atteint 13 millions de francs et le roulement annuel fr. 45 millions. De tous temps, dans les sphères gouvernementales, on s'est rendu compte du rôle que pouvaient jouer les Caisses de Crédit pour l'amélioration et la régularisation du crédit rural.

Non seulement l'Etat favorise la vulgarisation de l'idée, en lui donnant son appui moral, mais aussi — seul de tous les gouvernements cantonaux — il accorde une subvention annuelle à la Fédération Cantonale et fait donner des conférences gratuites, dont il supporte tous les frais, destinés à vulgariser nos principes et à créer de nouvelles Caisses. N'a-t-il pas aussi, lors de l'éla-

boration de la nouvelle loi pour le développement du vignoble, prévu des subsides pour la fondation de Caisses de Crédit Mutuel ? C'est dire que l'idée du crédit mutuel rural a rencontré de tous temps, sur terre vaudoise, un sol fertile, et de chaleureuses sympathies.

Les Caisses Vaudoises ont aussi toujours montré de leur côté un intérêt profond à la marche de leurs organisations-sœurs dans les autres cantons, et de notre organisation nationale en particulier. Leurs délégués sont toujours venus nombreux prendre part à nos débats annuels, toujours convaincus que seule une collaboration active et une réunion complète de toutes les forces éparses assureraient le succès de notre cause.

Si nos assemblées annuelles ont pour but primordial d'examiner l'activité purement matérielle de l'exercice écoulé, elles ont cependant aussi un autre cachet. Elles sont des manifestations de cet esprit de solidarité, d'union parfaite de cœur et d'esprit qui unit les Caisses Raiffeisen Suisses, malgré les différences de langues et de mentalité.

A l'ordre du jour figure la présentation des comptes et du bilan. Les chiffres publiés déjà seront commentés particulièrement dans de substantiels rapports par les organes administratifs. Les délégués pourront ainsi apprécier la marche de l'Union et son développement durant l'exercice 1925. Pour terminer, M. Blanc, le compétent et actif secrétaire de la Chambre Vaudoise d'Agriculture — un ami chaleureux de notre cause — présentera un exposé sur le sujet d'actualité: «le crédit mutuel d'après le système Raiffeisen».

En fournissant aux délégués l'occasion de se réunir sur les bords du Léman, les Comités-directeurs de l'Union ont tenu aussi à offrir le plaisir d'un voyage dans l'une des plus belles contrées de notre chère patrie à tous ces hommes dévoués, chargés par nos Caisses, de les représenter à nos assises annuelles. C'est unir ainsi l'agréable à l'utile.

L'assemblée aura lieu au Casino, situé au cœur de la magnifique promenade de Montbenon, où se trouve aussi le Palais du Tribunal Fédéral. Existe-t-il un cadre mieux choisi pour notre landsgemeinde annuelle ? De Montbenon, la vue s'étend au loin, sur le lac, sur les Alpes, sur les riches vignobles, ainsi que sur les campagnes fertiles que borde le Jura.

Lausanne s'apprête déjà à bien recevoir les délégués. Le Comité de la Fédération Vaudoise travaille activement à organiser une journée intéressante et agréable. L'hospitalité des Vaudois est de vieille tradition. Que chacun en profite et se donne rendez-vous à Lausanne, les 18 et 19 avril prochain.

LE BUREAU DE L'UNION.

Aux Caisses de la Suisse Romande

L'assemblée de Lausanne est une occasion unique pour les membres des Caisses romandes, et plus spécialement pour ceux des Caisses vaudoises, d'assister à une assemblée de l'Union Suisse, et non pas seulement pour leurs délégués qui doivent y participer officiellement. Les simples membres d'une Caisse y sont les bienvenus comme les délégués officiels. Ainsi donc, que ceux qui pourraient disposer de leur journée le 19 avril, se rendent au Casino de Montbenon ce jour-là; nous espérons qu'ils ne le regretteront pas, quoiqu'on n'ait pas pu ajouter au programme, comme nous l'aurions désiré, une course en bateau sur le lac pour l'après-midi; malheureusement le temps que nos Confédérés peuvent passer sur terre vaudoise est très limité et nous oblige à renoncer à cette partie qui eût bien agrémenté la journée.

Nous prions instamment MM. les délégués, ainsi que MM. les membres désirant assister à titre privé à l'assemblée générale et au banquet qui suivra, ou peut-être déjà à la soirée du 18, de bien vouloir annoncer leur participation dans le délai indiqué. Il ne faut pas se dire: «Oh ! il y aura bien toujours une place pour moi !» Si beaucoup faisaient ce raisonnement et agissaient en conséquence, en ne s'annonçant pas à l'avance, il arriverait certainement qu'il n'y aurait pas de la place pour tous, ce qui serait très regrettable.

Pour éviter pareil contre-temps, que chacun veuille donc bien adresser à l'avance son adhésion au Bureau de St-Gall, afin que les organisateurs puissent prendre en temps utile, les mesurés

nécessaires pour que tous soient bien reçus et n'emportent que de bonnes impressions et d'heureux souvenirs de cette première assemblée générale de l'Union Suisse, en terre romande.

A. GOLAY.

† Isaac Bourgeois

La Caisse Raiffeisen de Ballaigues, et avec elle, l'ensemble des Caisses vaudoises viennent de faire une perte tout particulièrement sensible par le décès de M. Isaac Bourgeois, l'un des chefs de l'importante maison «Bourgeois frères et Cie», commerce de vins et fabrique de vinaigre et de moutarde. Homme de progrès et d'initiative, Isaac Bourgeois était à l'affût de toutes les réformes qui pouvaient contribuer au progrès de son village natal. Le mouvement en faveur du crédit rural attira bien vite son attention; c'est à lui, principalement qu'est due la fondation de la Caisse de Crédit de Ballaigues, malgré des oppositions officielles très puissantes. Il fut, dès les débuts en 1911 et jusqu'à sa mort le président modèle, toujours prêt à donner son temps et à prodiguer les conseils que lui dictaient sa grande connaissance des questions commerciales et son expérience avertie. Sa stature imposante, sa robuste santé lui permettaient de faire face aux nombreuses tâches qu'il avait assumées à côté de ses affaires personnelles et de l'éducation de sa belle et nombreuse famille. Au mois de novembre dernier, pour la première fois, il ressentait les atteintes du mal qui devait l'emporter et dont ses proches ne comprirent pas tout de suite la gravité.

En février, son état s'aggravait; une septicémie se déclarait qui le terrassait en moins d'un mois, à l'âge de 56 ans. Sur son lit de mort il ébauchait encore les principales idées qu'il pouvait développer dans le rapport qu'il avait coutume de présenter à l'assemblée générale annuelle de la Caisse; une lettre que nous recevions de lui, il y a à peine quelques semaines, nous faisait part de suggestions intéressantes pour la bonne marche de nos Caisses. Nous ne doutions guère que c'était là une des dernières manifestations d'une activité intense et d'un dévouement auquel on ne faisait jamais appel en vain.

Nous prions les membres de la Caisse de Ballaigues et plus spécialement la famille d'Isaac Bourgeois, d'agréer l'expression de notre très vive sympathie à l'occasion du coup qui les frappe. Puisse l'exemple donné par le défunt, susciter des imitateurs, non seulement à Ballaigues, mais dans toute la contrée voisine, dont le développement lui tenait particulièrement à cœur et qui lui doit tant.

Nos caisses de crédit mutuel considérées comme instruments d'épargne

Le 6 avril 1897, M. Mellaerts, le fondateur des Caisses rurales belges, et M. Lepreux, directeur de la Caisse d'Épargne Postale de la Belgique, se rencontraient à Lille, où avait lieu le Congrès de la Mutualité. Lors de la discussion qui intervint, M. Lepreux vint à poser cette intéressante question à l'initiateur des Caisses Raiffeisen: «Ces épargnes qui sont confiées aux Caisses Rurales, sont-ce des capitaux qui seraient venus à la Caisse Postale, s'ils n'allaient pas à la Caisse Rurale, ou croyez-vous que ce soit une épargne du bas de laine qui n'aurait pas pris le chemin de la Caisse d'Épargne Postale?» C'est important de savoir si la Caisse Raiffeisen opère un effet utile au point de vue d'une décentralisation de l'épargne, si elle fait surgir des économies qui n'étaient pas encore venues à la Caisse d'Épargne Postale et qui, peut-être, n'y seraient pas allées, ou s'il s'agit de dépôts que la Caisse d'Épargne Postale détenait déjà, et qui lui ont été repris pour être transportés à la Caisse Rurale?

M. Mellaerts répondit:

Ce sont des économies qui n'avaient pas été confiées à la Caisse d'Épargne Postale; c'est de l'argent qui dormait improductif. Il y a près de Louvain, une commune assez importante elle compte près de 3000 habitants. Dernièrement, je parlais des

caisses rurales, et je disais : créez une Caisse Rurale, l'argent et les moyens d'exploitations viendront d'eux-mêmes, « cela sortira de terre ! » Eh bien deux mois après la fondation de la Caisse en question, le caissier, un paysan vint à Louvain avec une quantité respectable de pièces de cinq francs dans un sac : il y en avait pour trois mille francs ; effectivement, « cela était sorti de terre », car lorsqu'on ouvrit le sac et versa les pièces sur une table, on a vu qu'elles « étaient remplies de terre ». Cet exemple qui s'est renouvelé bien des fois dans nos mutualités, démontre combien nos institutions facilitent la formation de l'épargne».

En raison même de leurs principes fondamentaux, nos institutions possèdent à un haut degré ce caractère de Caisse d'Épargne. Les associations de crédits belges, allemands, italiens, comme les nôtres, du reste, n'envisagent pas d'ailleurs leurs fonctions de collectrices d'épargne comme étant uniquement un moyen destiné à leur procurer ou à augmenter les fonds d'exploitation qui leur sont nécessaires. Elles comprennent que ce rôle est dominé par un intérêt supérieur, non seulement au point de vue direct de l'assistance sociale envers les humbles, mais encore au point de vue de l'intérêt économique et social du pays. Elles comprennent qu'il est juste et naturel que l'épargne féconde la contrée où elle se forme, que l'épargne locale doit être une cause de développement de la richesse locale, et que, sortie de la population d'une région déterminée, elle serve à améliorer la condition de cette même population. De là, cette règle générale que la Caisse de Crédit ne récolte l'épargne que dans les limites du territoire où elle fournit le crédit. Mais encore faut-il dans ces limites, rendre l'accès de la Caisse facile à l'épargne. Aucune difficulté ne se présente quand l'association n'étend son activité que sur le territoire restreint d'une seule localité ; en pareille circonstance, les épargnants n'ont pas un long chemin à parcourir pour porter leurs économies à la Caisse de Crédit, et l'épargne s'y rend sans hésitation. Mais très souvent le rayon d'action de l'Association s'étend sur plusieurs localités ; il est à craindre qu'alors l'épargne éloignée du siège de la Caisse ne soit paresseuse à s'y porter, et qu'elle reste chez elle engourdie, improductive et exposée au gaspillage. Pour parer à cet inconvénient, les Caisses belges et allemandes ont ouvert des bureaux d'encaissement, dans les localités autres que celles où l'Association a son siège, destinés à recueillir les épargnes locales centralisées ensuite dans la Caisse sociale.

(A suivre).

La question de l'exportation des capitaux au Conseil National

Lors de la dernière session des Chambres fédérales, M. le conseiller national Weber demanda au Conseil fédéral quelles étaient ses intentions quant aux mesures à prendre en vue d'enrayer l'exportation des capitaux.

Répondant à cette interpellation, M. le conseiller fédéral Musy, chef du Département des finances énonça quelques considérations fort instructives sur l'ensemble de la question. Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant ici quelques points principaux, développés sur cette question si souvent commentée déjà dans les colonnes du « Messager ».

Avant la guerre, l'exportation des capitaux suisses atteignait environ 150 millions de francs par an. Pendant la guerre, elle s'éleva à 400 millions, alors que les emprunts étrangers atteignaient à peu près 420 millions.

Après la guerre, l'exportation des capitaux augmenta encore ; de par la faute de la crise économique, les capitaux eurent parfois de la peine à se placer à l'intérieur.

M. Musy combat cependant la dangereuse illusion de ceux qui croient à la toute puissance des arrêtés législatifs. On peut affirmer que les lois économiques sont toujours plus fortes que les décrets des législateurs. Aussi des mesures limitant ou interdisant l'exportation des capitaux n'auraient-elles une efficacité effective qu'en ce qui concerne les emprunts étrangers placés en Suisse. Il ne sera par contre pas possible d'empêcher les particuliers et les banques de s'intéresser aux emprunts émis à l'étranger, pas plus qu'il ne sera possible de leur interdire d'acheter des valeurs étrangères et de participer à des opérations bancaires, commerciales ou industrielles au-delà des frontières.

La Suisse jouit actuellement de taux forts bas, comparativement à ceux appliqués à l'étranger. Aussi ce dernier fait-il des efforts considérables pour contracter des emprunts chez nous.

En dépit de ces conditions spéciales, il n'en reste pas moins désirable que l'exportation des capitaux reste dans des limites qui excluent toutes conséquences néfastes pour le marché intérieur. Mais dans les circonstances actuelles il n'est ni désirable ni nécessaire que la Confédération prenne des mesures qui lui imposeraient la lourde responsabilité qui découle du contrôle. Il est par contre à désirer que les banques, en collaboration avec la Banque Nationale et le Département des finances examinent la situation générale chaque fois qu'il s'agit de se déterminer sur une opération comportant une exportation de capitaux.

Ainsi parla notre grand argentier.

Nous convenons parfaitement avec lui que les lois économiques sont toutes puissantes dans ce domaine et qu'il est fort difficile, même impossible de vouloir fixer par des lois et des décrets, la libre circulation des capitaux. L'intervention de l'Etat serait particulièrement délicate dans ce domaine, et absolument indésirable.

Si à l'heure actuelle l'afflux des capitaux étrangers (spécialement de la France et de l'Italie) peut compenser l'exportation, on n'a pas oublié cependant qu'à la fin de l'année 1924 ce fut ensuite de l'exportation exagérée de nos capitaux que le taux hypothécaire subit un renchérissement anormal et que certaines de nos banques hypothécaires furent dans l'impossibilité, faute de capitaux, de répondre aux demandes qui leur étaient adressées et durent recourir à des émissions particulières à taux élevés.

L'exportation exagérée des capitaux reste un grave danger pour la vie économique de notre pays. Il faut y mettre un frein en tant qu'elle s'exerce dans un but purement spéculatif, sans qu'il en résulte aucun avantage pour notre pays, car si ce trafic international s'effectue exclusivement dans les grands milieux financiers et capitalistes, c'est cependant la classe moyenne qui en subit les contre-coups. Ces répercussions sont spécialement sensibles sur le crédit hypothécaire et le crédit agricole.

C'est donc à notre population agricole à défendre elle-même ses intérêts dans ce domaine. Le moyen de lutter efficacement contre cet état de choses, c'est de conserver l'argent de la campagne pour les besoins directs de la campagne, afin que celle-ci ne coure pas le risque d'en manquer un jour, ou de devoir payer des taux exagérés pour le crédit courant.

L'épargne du paysan ne doit pas aller augmenter la puissance du grand capitalisme. Elle doit servir avant tout au progrès matériel et social de la campagne.

Or, la population agricole peut aujourd'hui administrer elle-même ses capitaux, et en effectuer le libre contrôle. Si elle sait faire preuve d'une solidarité puissante, peut-être arrivera-t-elle un jour à régler elle-même son propre marché financier.

La Caisse Raiffeisen est l'institution financière idéale pour les milieux ruraux. Chaque village, même le plus reculé de nos montagnes, devrait posséder sa Caisse Raiffeisen. La fondation en est très simple ; elle ne dépend que de l'esprit d'initiative et de solidarité de quelques citoyens dévoués, lesquels ne manquent pas dans nos villages.

Nouvelles des caisses

FEDERATION DU JURA-BERNOIS. — Durant de longues années, la Caisse de BURE fut la seule dans le Jura-Bernois. Mais il y a bientôt deux ans, un mouvement actif commença à se manifester en faveur de la cause du crédit mutuel agricole, d'après le système Raiffeisen. Ce mouvement est dirigé avec compétence et complet dévouement, par M. le curé Montavon, de Boécourt. Une propagande intense aboutit par le moyen de conférences, à la fondation durant les années 1924-25, de sept Caisses qui s'affilièrent immédiatement à l'Union.

En 1926, trois nouvelles Sections se sont de nouveau constituées, et d'autres fondations sont imminentes, de sorte que le Jura-Bernois compte déjà à l'heure actuelle treize Caisses de Crédit Mutuel. Ce résultat est vraiment réjouissant. Il est digne de donner une légitime satisfaction aux hommes dévoués qui se sont constitués les pionniers sur la terre jurassienne de la belle œuvre dont Raiffeisen a posé les premiers fondements.

Dès le moment de leur fondation, les jeunes organisations manifestèrent toutes une vie des plus active. Partout la population fit preuve de cet esprit de solidarité et d'entraide qui seul est capable d'assurer la prospérité d'une Caisse. Nos amis du Jura se sont bien rendu compte de la puissance de l'œuvre et de la solidité des principes qui constituent sa base. On a compris que ce n'est que par une collaboration étroite qu'un résultat effectif et complet peut seul être atteint. Les Caisses locales et l'Union travaillent de concert, unis et solidaires par un but commun pour le même idéal. Sur cette base, le mouvement Raiffeiseniste dans le Jura prospérera. Les Caisses de Crédit Mutuel deviendront un levier puissant pour l'amélioration des conditions d'existence de la population agricole si sympathique du Jura. La tâche est grande encore. Mettons nous tous à l'œuvre sans retard.

En automne dernier, les Caisses jurassiennes se sont constituées, comme leurs sœurs d'autres cantons, en une Fédération Régionale. Dans cette fédération se constitua définitivement, en nommant à la présidence, M. Membrez, de Courtételle. On élaborera un programme d'action et arrêta un projet de statuts qui sera présenté à la ratification du Comité de direction de l'Union.

BURE (Jura-Bernois). — Une assemblée bien fréquentée fut celle de notre Caisse Raiffeisen, convoquée pour le mardi 9 février. A 8 heures, M. Gustave Crelier, président du Comité de direction ouvre la séance et parole donnée au caissier, M. Jules Crelier. Il remercie tout particulièrement les membres d'avoir assisté en si grand nombre à cette assemblée qui marquera une date mémorable pour l'activité et le développement de notre association. Il présente le distingué conférencier, M. le directeur de la Fédération Jurassienne des Caisses Raiffeisen.

On constate avec plaisir, un développement très réjouissant de notre Caisse. Une augmentation du bilan de fr. 21,000, et un roulement de Caisse de fr. 622,700. Le chiffre actuel du bilan est de fr. 95,314,75. C'est un beau résultat pour un village comme le nôtre. Huit nouveaux membres sont reçus dans l'Association, dont quatre sont du Maira et 4 de chez nous.

M. l'abbé Montavon nous rappelle qu'il a à cœur notre Caisse parce qu'elle est en quelque sorte la mère de toute les Caisses jurassiennes. Il insiste sur la confiance que nous devons avoir vis-à-vis de notre Caisse et encourage vivement toutes les personnes aisées à y déposer leurs économies. La garantie qu'offre les Caisses Raiffeisen est de premier ordre. Le conférencier continue en nous donnant une idée des services que peut rendre notre Caisse aux petits paysans, ouvriers, artisans. Plus la Caisse aura de capitaux, plus elle pourra augmenter sa capacité d'action et son rôle bienfaisant dans la localité. Il faut donc lui confier des dépôts. La bonne marche et la bonne tenue de la Caisse de Bure méritent toute la confiance du public.

Que l'argent des campagnes reste pour les besoins des campagnes. Nous travaillons ainsi pour la terre jurassienne, et bientôt nous verrons moins d'émigrations de la part de nos paysans.

Communications du Bureau de l'Union

Remise des comptes annuels

Nous rappelons encore que le 31 mars est le dernier délai pour le dépôt des comptes et bilan, avec tous les extraits justificatifs.

MM. les caissiers qui auraient des difficultés à terminer leurs comptes pour la date ci-dessus voudront bien en aviser immédiatement le Bureau de l'Union.

Notre dépôt de matériel vient de s'enrichir des nouveaux formulaires suivants :

Formulaire N° 64, lettre pour la remise d'un relevé de compte-courant.

Formulaire N° 63, lettre communiquant le solde d'un compte, avec formule de « bien trouvé ».

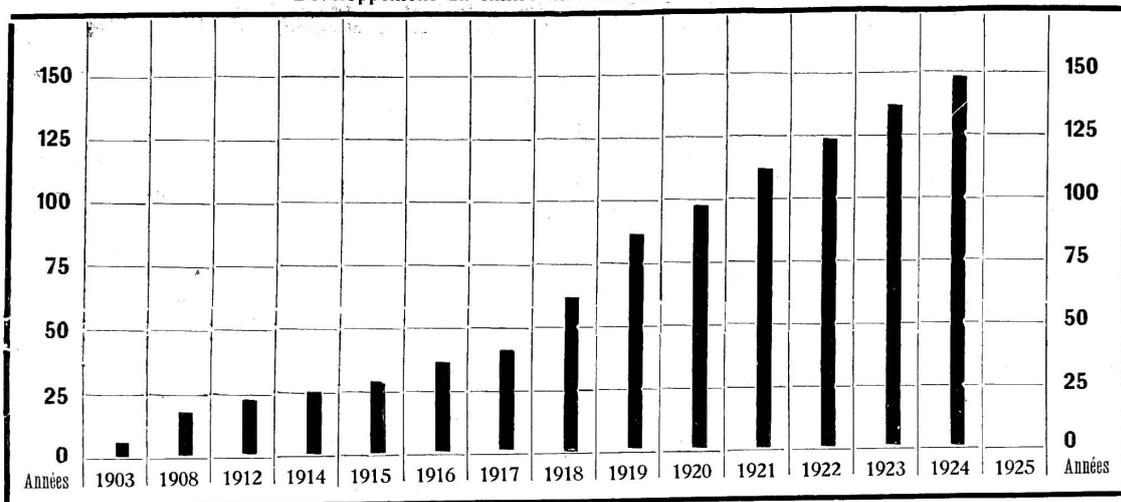
Formulaire N° 65, règlement spécial pour l'engagement de bétail.

Formulaire N° 66, circulaire de propagande pour les coffres d'épargne.

Un nouveau CATALOGUE N° 3, de tous les registres, formulaires et matériel, que l'on peut se procurer auprès de notre Service de fournitures, sera dressé prochainement à toutes les Caisses. Afin d'éviter toute erreur, on voudra bien, lors de chaque commande, indiquer exactement le numéro du formulaire désiré. Des cartes de demandes sont à disposition.

Statistique des Caisses Raiffeisen Suisses. — 1903-1924

Développement du chiffre du Bilan en millions de francs.



Ce tableau permet de se rendre compte de l'augmentation constante des dépôts confiés aux Caisses Raiffeisen suisses. La plus grande augmentation est intervenue durant les années 1918 à 1920, où le chiffre du bilan passe de 46,5 millions à 100,5 millions de francs. Dès 1920 les dépôts s'augmentent — coïncidence curieuse — exactement de 12 millions chaque année.